

Informations

Modules complémentaires et Maturité spécialisée domaine santé 2011-2012

en vue de la formation
Bachelor of Science HES-SO
du domaine de la santé

**Haute école de santé
Fribourg**

Table des matières

1	Présentation de la Haute Ecole de Santé de Fribourg	4
2	Modules complémentaires et maturité spécialisée domaine santé	4
2.1	Finalité des modules complémentaires et de la maturité spécialisée domaine santé	5
3	Organisation générale des modules complémentaires et de la maturité spécialisée domaine santé	5
4	Activités et objectifs de la formation	6
4.1	Activités de stagiaire pré HES	6
4.2	Activités de communication	6
4.3	Activités de collaboration	6
4.4	Activités d'apprenant-e	7
5	Plan de formation	7
6	Organisation des expériences pratiques	7
6.1	Expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large	7
6.1.1	Organisation	8
6.1.2	Validation	8
6.2	L'expérience pratique spécifique dans des organisations et institutions socio-sanitaires	8
6.2.1	Organisation	8
6.2.2	Validation	9
6.3	Projet personnel / travail de maturité spécialisée (TMS)	9
6.3.1	Projet personnel pour les modules complémentaires	9
6.3.2	Travail de maturité spécialisée (TMS) pour la maturité spécialisée domaine santé	9
7	Condition de réussite des modules complémentaires et de la maturité spécialisée domaine santé	10
7.1	Modules complémentaires	10
7.1.1	Echec aux modules complémentaires	10
7.2	Maturité spécialisée domaine santé	10
7.2.1	Echec à la maturité spécialisée domaine santé	10
8	Statut de l'étudiant-e durant l'expérience pratique spécifique	10
9	Prescriptions en matière de santé des étudiant-e-s	11
10	Absences durant l'expérience pratique spécifique	11
11	Conseillère aux études et médiation	11
11.1	Pour les étudiant-e-s en modules complémentaires	11
11.2	Pour les étudiant-e-s en maturité spécialisée domaine santé	11
12	Activité d'apprenant-e	12
13	Evaluations	12
13.1	Principes généraux	12
13.2	Session d'examen	12
13.3	Modalités particulières pour les étudiants-es migrants	12

1 Présentation de la Haute Ecole de Santé de Fribourg

L'Ecole du personnel soignant a une longue histoire en tant qu'école d'infirmières. Fondée en 1907 grâce à l'appui de Monsieur Georges Python, Conseiller d'Etat, elle a été la première école publique (d'Etat) d'infirmières de Suisse. Dès le départ, elle s'est démarquée également des autres écoles en étant totalement indépendante de toute structure hospitalière.

La dernière directrice religieuse s'est retirée en 1976, année à laquelle lui succède Monsieur Jean-Claude Jaquet, directeur jusqu'à fin septembre 2001. De 2001 à 2010, Madame Jacqueline Gury Racine a assuré la direction de l'école. Depuis 2011, Madame Susanna Weyermann-Etter est la directrice de la Haute école de santé.

Dès 1992, l'école s'est enrichie de la culture alémanique en ouvrant une section germanophone d'infirmières de Niveau II, première école à offrir cette formation en Suisse. Suite aux travaux de rénovation et d'agrandissement, l'école abrite, dès octobre 1994 et sous un même toit, les trois écoles de soins du canton : l'Ecole d'infirmières et d'infirmiers en soins généraux (1913), l'Ecole d'infirmières et d'infirmiers en psychiatrie de Marsens (1963) et l'Ecole d'infirmières-assistantes et d'infirmiers-assistants de Fribourg (1972).

En suisse romande, dès 2002, la formation d'infirmière se situe au niveau HES (Haute Ecole spécialisée). Notre école a été reconnue comme site de formation de la HES S2 et les première-s étudiant-e-s ont débuté leur parcours de formation en automne 2002.

Dès 2003 notre école s'appelle la Haute Ecole de Santé Fribourg (HEdS-FR).

A l'heure de la réforme de Bologne, notre Ecole vit encore de profonds changements. A l'automne 2006 les premiers diplômés HES ont été décernés. Le passage de la formation d'infirmière de quatre à trois ans avec l'obtention d'un bachelor a commencé à l'automne 2006. Tous-Toutes les étudiant-e-s qui ne sont pas au bénéfice d'un CFC dans le domaine de la santé avec maturité professionnelle doivent suivre des modules complémentaires avant de débiter les études bachelor.

Dès l'automne 2011, en parallèle aux modules complémentaires, une maturité spécialisée domaine santé est proposée sous la responsabilité des écoles de culture générale fribourgeoises.

2 Modules complémentaires et maturité spécialisée domaine santé

Le plan de formation prévu pour les modules complémentaires dans le domaine de la santé est également proposé aux étudiant-e-s qui font la maturité spécialisée. Quelques différences apparaissent entre ces deux populations notamment ce qui concerne le travail écrit à fournir :

- en effet les étudiant-e-s de maturité spécialisée doivent effectuer un travail de maturité sous la responsabilité des écoles de culture générale fribourgeoises ;
- alors que les étudiant-e-s des modules complémentaires présentent un projet personnel écrit en lien avec leur choix professionnel futur.

2.1 Finalité des modules complémentaires et de la maturité spécialisée domaine santé

La finalité des modules complémentaires et de la maturité spécialisée est de permettre aux étudiant-e-s d'entrer en formation bachelor en ayant acquis des connaissances de base dans le domaine de la santé et une expérience du monde du travail en général et dans le domaine socio-sanitaire en particulier, auprès de personnes ayant des besoins de santé, par :

- l'acquisition de connaissances de base théoriques, méthodologiques et techniques ;
- la réalisation de pratiques de travail auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- l'expérimentation du travail en équipe et de l'organisation du travail, dans des institutions et organisations socio-sanitaires ou d'autres institutions ;
- le développement de la connaissance de soi à travers l'expérience et l'analyse des situations et des relations humaines rencontrées.

Les modules complémentaires doivent en outre permettre à l'étudiant-e de confirmer son choix d'orientation dans le domaine de la santé d'une part, et dans l'une des professions du domaine d'autre part.

3 Organisation générale des modules complémentaires et de la maturité spécialisée domaine santé

La formation dans les modules complémentaires et de la maturité spécialisée s'étend sur 32 semaines et s'organise de la manière suivante :

Cours permettant aux étudiant-e-s l'acquisition de prérequis théoriques et de compétences pratiques permettant de compenser la durée limitée du stage : 14 semaines dont :

- 4 semaines de bases théoriques et de préparation aux stages
- 10 semaines de cours pratiques

Expérience pratique : 14 semaines dont :

- 8 semaines d'expérience pratique spécifique dans des organisations ou institutions socio-sanitaires ;
- 6 semaines d'expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large.

Pour les modules complémentaires :

Projet personnel permettant aux étudiant-e-s de se positionner par rapport à leur formation future : 4 semaines.

Pour la maturité spécialisée :

Travail de maturité spécialisée : Le Travail de Maturité Spécialisée-Santé (TMS-Santé) est défini par l'article 17 du Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les Ecoles de Culture Générale du 12 juin 2003. Il consiste en l'analyse d'une situation de

soins issue de l'expérience pratique spécifique de l'année de Maturité Spécialisée Santé. Le suivi du TMS-Santé est réalisé par un-e référent-e ECG.

4 Activités et objectifs de la formation

Afin de définir les contenus de formation permettant d'atteindre les finalités des modules complémentaires et de la maturité spécialisée, les activités permettant d'atteindre le niveau de prérequis nécessaire au développement des rôles professionnels futurs ont été identifiés. Elles ont été regroupées autour de quatre champs d'activités :

- activités de stagiaire pré-HES ;
- activités de communication ;
- activités de collaboration ;
- activités d'apprenant-e.

Ces champs d'activités ont été déclinés en objectifs de formation puis en contenus, en distinguant:

- les contenus théoriques à enseigner ;
- les habiletés et attitudes à développer tant dans des cours pratiques (ateliers, laboratoires, pratiques simulées, etc.) que dans les activités réalisées lors de l'expérience pratique spécifique.

4.1 Activités de stagiaire pré HES

En tant que stagiaire pré-HES, les étudiant-e-s effectuent leurs activités sur la base de connaissances fondamentales nécessaires aux professions de la santé et organisent leur travail de manière responsable et adaptée à l'institution dans laquelle ils/elles effectuent leur expérience pratique spécifique. Ces activités permettent de sensibiliser les étudiant-e-s aux exigences attendues au terme du bachelor, liées au rôle d'expert-e dans le domaine de la santé et de manager.

4.2 Activités de communication

En tant que communicateur-trice-s avec des usager-ère-s et leurs proches, les étudiant-e-s sont sensibilisé-e-s aux différents modes de communication et s'exercent à entrer en relation avec des personnes en tenant compte de leurs spécificités. Ces activités permettent d'initier les étudiant-e-s au rôle de communicateur-trice avec des personnes en santé ou non, dans les contextes particuliers inhérents aux professions de la santé.

4.3 Activités de collaboration

En tant que collaborateur-trice-s à part entière dans une équipe, les étudiant-e-s identifient les rôles et fonctions de chacun-e, les leurs y compris, et s'engagent dans le travail en équipe. Ces

activités permettent de sensibiliser les étudiant-e-s au rôle de collaborateur-trice qu'ils/elles auront à développer au niveau bachelor.

4.4 Activités d'apprenant-e

En tant qu'apprenant-e-s, les étudiant-e-s développent leurs propres stratégies d'apprentissage et de gestion de leur formation, ainsi que leur capacité à mener une réflexion approfondie et référencée sur des questions issues des expériences réalisées. Ces activités permettent d'une part de préparer les étudiant-e-s aux exigences des formations bachelor, notamment en terme d'autonomie d'apprentissage, et d'autre part d'acquérir quelques outils permettant la prise de distance sur soi.

Pour les 4 activités, des fiches de cours décrivent les objectifs, les contenus théoriques, les habilités et attitudes visées ainsi que les modalités d'évaluation. Ces fiches de cours seront remises aux étudiant-e-s en début de formation.

Chaque activité est évaluée.

5 Plan de formation

La planification des modules complémentaires et de la maturité spécialisée se présente ainsi :

Etant donné le nombre d'étudiants, plusieurs groupes, A-B-C-D sont prévus. En fonction des groupes, la répartition des périodes de cours et de stage (expérience pratique spécifique) sont différentes.

Semaine	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
Dates	19.09.2011	26.09.2011	03.10.2011	10.10.2011	17.10.2011	24.10.2011	31.10.2011	07.11.2011	14.11.2011	21.11.2011	28.11.2011	05.12.2011	12.12.2011	19.12.2011	26.12.2011	02.01.2012	09.01.2012	16.01.2012	23.01.2012	30.01.2012	06.02.2012	13.02.2012	20.02.2012	27.02.2012	05.03.2012	12.03.2012	19.03.2012	26.03.2012	02.04.2012	09.04.2012	16.04.2012	23.04.2012	30.04.2012	07.05.2012	14.05.2012	21.05.2012	28.05.2012	04.06.2012	11.06.2012	18.06.2012	25.06.2012	02.07.2012	09.07.2012	16.07.2012	23.07.2012	30.07.2012	06.08.2012	13.08.2012	20.08.2012	27.08.2012	03.09.2012	10.09.2012
Groupe A	cours		Stage A				Vacances	TM	Cours				Vacances	Tp. exp.	Temps exp. Travail				Vacances																																	
Groupe B	cours		Cours					Stage B				TM		C	Tp. exp.	Temps exp. Travail				Vacances																																
Groupe C	Temps exp. Travail		Cours					Cours				Stage		C	TM	temps exp.				Vacances																																
Groupe D	Temps exp. Travail		Cours					Cours				Vacances		Tp. exp.	Proj	Stage D				Proj					Rattrapage																											

6 Organisation des expériences pratiques

6.1 Expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large

Le stage dans le monde du travail au sens large correspond à une expérience pratique non spécifique. Il doit permettre à l'étudiant-e de :

- s'engager concrètement dans une démarche de recherche d'emploi ou de stage ;
- découvrir les réalités de la vie professionnelle au quotidien ;
- évaluer ses forces et ses faiblesses dans des situations de travail.

6.1.1 Organisation

Cette expérience peut revêtir toute forme et toute nature. Sa durée est de 6 semaines, soit environ 240 heures d'activité attestées. En principe, les 6 semaines sont consécutives ou réalisées en 2 fois.

Les démarches nécessaires pour trouver un emploi ou un stage relèvent de la responsabilité de l'étudiant-e.

6.1.2 Validation

La validation est réalisée sur la base d'une attestation et/ou certificat de travail de l'employeur-euse. Les attestations et/ou certificats de travail des employeur-euse-s portent sur la durée, la nature du travail et le taux d'activité.

La durée et le taux d'activité font foi pour la validation.

Des expériences pratiques antérieures peuvent être reconnues lorsqu'elles ont été réalisées dans les deux ans qui précèdent l'admission en modules complémentaires.

Pour la maturité spécialisée domaine santé, seules les expériences pratiques réalisées après l'obtention du certificat ECG sont prises en compte.

Pour les étudiant-e-s de maturité spécialisée, ce sont les écoles de culture générale fribourgeoises qui assument la validité de cette expérience pratique, alors que Monsieur Pierre-Benoît Auderset, de la HEdS-FR, valide cette expérience pour les étudiant-e-s des modules complémentaires.

6.2 L'expérience pratique spécifique dans des organisations et institutions socio-sanitaires

L'expérience pratique spécifique dans une organisation ou institution socio-sanitaire doit permettre à l'étudiant-e de développer des compétences de base lui permettant de s'intégrer dans un milieu de santé et de confirmer son choix d'orientation professionnelle, à savoir :

- découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- découvrir différentes professions du domaine de la Santé et différents milieux de soins ;
- évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins ;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES, dans le domaine de la Santé au sens large, et plus particulièrement dans une profession HES du domaine.

6.2.1 Organisation

La durée de l'expérience pratique spécifique est de 8 semaines au total.

Les différents lieux sont mis à disposition des étudiant-e-s par la HEdS-FR. Les modalités d'attribution des places font l'objet d'une procédure déterminée par la HEdS-FR.

L'encadrement de l'étudiant-e est assuré par un-e professionnel-le de la santé au bénéfice d'un diplôme HES (ou titre reconnu équivalent) désigné-e par l'institution.

6.2.2 Validation

L'évaluation de l'expérience pratique spécifique est effectuée par le/la professionnel-le de santé responsable de l'encadrement de l'étudiant-e sur la base d'un document d'évaluation fourni par la HEdS-FR. L'évaluation des aptitudes personnelles requises pour les étudiant-e-s en modules complémentaires est effectuée au moyen de critères spécifiés dans le document d'évaluation.

La validation de l'expérience pratique spécifique est réalisée sur la base de l'évaluation effectué par le/la professionnel-le de santé responsable de l'encadrement de l'étudiant-e.

L'échec à la validation de l'expérience pratique spécifique peut être rattrapé une seule fois par le suivi et la réussite d'une nouvelle expérience de 4 semaines.

6.3 Projet personnel / travail de maturité spécialisée (TMS)

6.3.1 Projet personnel pour les modules complémentaires

Le projet personnel a pour objectif de permettre à l'étudiant-e de :

- s'informer afin d'affiner son choix professionnel ;
- faire preuve d'une attitude active et autonome face à son orientation future ;
- se positionner dans son choix (ce que je sais, ce que je sais faire, ce que je suis, ce que je veux être) ;
- évaluer ses aptitudes personnelles et adapter son parcours de formation ;
- exercer son aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer de l'information ;
- exercer son aptitude à présenter par écrit et oralement les résultats de sa démarche.

Le projet personnel est validé sous forme d'un travail écrit qui sera suivi d'une présentation orale.

Les critères d'évaluation du travail écrit sont précisés dans un document fourni par la HEdS-FR.

Les critères d'évaluation de la présentation orale servent également à l'évaluation des aptitudes personnelles.

6.3.2 Travail de maturité spécialisée (TMS) pour la maturité spécialisée domaine santé

Pour les étudiant-e-s de maturité spécialisée, un accompagnement dans l'élaboration de ce travail est assuré par les professeur-e-s des écoles de culture générale fribourgeoises. Un document, concernant le travail de maturité spécialisée et les informations utiles, est fourni par l'ECG.

7 Condition de réussite des modules complémentaires et de la maturité spécialisée domaine santé

7.1 Modules complémentaires

Les modules complémentaires sont réussis aux conditions cumulatives suivantes :

- avoir validé tous les cours ;
- avoir validé l'expérience pratique spécifique ;
- avoir validé son projet personnel ;
- avoir validé l'expérience pratique non spécifique.

Une attestation de réussite des modules complémentaires est remise à l'étudiant-e. Elle précise aussi si l'étudiant-e a été soumis-e à la préadmission. Elle fait partie intégrante du dossier d'admission en bachelor.

7.1.1 Echec aux modules complémentaires

L'étudiant-e qui échoue aux modules complémentaires peut les suivre à nouveau une seule fois. Un nouvel échec aux modules complémentaires conduit à l'exclusion définitive de la formation.

7.2 Maturité spécialisée domaine santé

L'acquisition du titre de maturité spécialisée domaine santé est soumis aux conditions cumulatives suivantes :

- avoir acquis une note supérieure ou égale à 4.0 à l'examen final ;
- avoir validé l'expérience pratique spécifique ;
- avoir acquis une note supérieure ou égale à 4.0 au travail de maturité spécialisée (TMS) ;
- avoir validé l'expérience pratique non spécifique.

7.2.1 Echec à la maturité spécialisée domaine santé

L'étudiant-e qui échoue à la maturité spécialisée peut suivre à nouveau une seule fois le cursus de formation. Un nouvel échec conduit à une exclusion définitive de la formation.

Les écoles de culture générale gardent la responsabilité globale de la maturité spécialisée domaine santé, notamment pour l'information, la communication et le suivi des étudiant-e-s (proviseur-e de référence dans l'ECG responsable). Elles sont compétentes pour les réclamations et les éventuels recours se présentant dans le cadre de la formation.

8 Statut de l'étudiant-e durant l'expérience pratique spécifique

Lors de l'expérience pratique spécifique, les étudiant-e-s ont un statut de stagiaire. Le-la stagiaire participe à des activités professionnelles pendant cinq jours par semaine selon les horaires de la

personne qui l'encadre. Il-elle effectue tous les horaires de travail, sauf les horaires de nuit. Le-la stagiaire a en principe congé les jours fériés.

Les personnes de référence pour l'expérience pratique spécifique sont :

- Madame Frédérique Busset : tél. : 026 429 6015 Email : frederique.busset@hefr.ch
- Monsieur François Magnin : tél. : 026 429 6031 Email : francois.magnin@hefr.ch

9 Prescriptions en matière de santé des étudiant-e-s

Des directives en matière de santé sont définies dans le Guide de l'étudiant-e. Chacune et chacun est prié de s'y référer

10 Absences durant l'expérience pratique spécifique

En cas d'absence jusqu'à 3 jours, l'étudiant-e avertit le lieu de pratique. Dès 4 jours consécutifs d'absence, l'étudiant-e fait parvenir un certificat médical à la conseillère aux études.

11 Conseillère aux études et médiation

11.1 Pour les étudiant-e-s en modules complémentaires

Durant les études, des personnes sont à votre disposition pour vous conseiller dans vos études.

Pour les questions sur le déroulement de la formation :

- Madame Isabelle Schouwey tél.: 026 429 6041 Email : isabelle.schouwey@hefr.ch

Pour les questions en lien avec la formation théorique :

- Monsieur Pierre-Benoît Auderset tél. : 026 429 6007 Email : pierre-benoit.auderset@hefr.ch

11.2 Pour les étudiant-e-s en maturité spécialisée domaine santé

Pour les étudiant-e-s effectuant la maturité spécialisée les proviseuses sont à votre disposition pour vous soutenir dans vos études, notamment :

Pour des questions sur le déroulement de la formation

Madame Isabelle Schneuwly Dubosson tél. : 026 305 6511 Email : schneuwlydi@edufr.ch

Madame Mélanie Progin tél. : 026 305 9895 Email : proginme@edufr.ch

Monsieur Jean-Marc Chatelanat tél. : 026 662 01 01 Email : jean-marc.chatelanat@gyb.ch

Pour des questions en lien avec la formation théorique :

- Monsieur Pierre-Benoît Auderset tél.: 026 429 6007 Email : pierre-benoit.auderset@hefr.ch

12 Activité d'apprenant-e

Durant la formation, différents outils pédagogiques et stratégies d'apprentissage vous seront proposés en vue de développer votre autonomie d'apprentissage.

13 Evaluations

13.1 Principes généraux

Chacun des 4 champs d'activités est évalué. Les modalités d'évaluation sont déterminées dans le plan d'études de la HEdS-FR. La réussite des modules complémentaires et de la maturité spécialisée domaine santé est une condition d'entrée en bachelor.

13.2 Session d'examen

La HEdS-FR organise une seule session d'examen. Elle a lieu en fonction du plan d'études.

Les 4 champs d'activité font l'objet d'un examen général évalué en fonction de critères et validé selon la notation de 1 à 6, 6 étant la meilleure note et 4.0 étant défini comme le seuil de suffisance. Les évaluations sommatives sont obligatoires. En cas d'absence justifiée lors d'une évaluation, la HEdS-FR décidera de la forme de l'évaluation de remplacement.

En cas de travaux non rendus dans les délais, sans justification, d'absence non justifiée ou de tricherie, y compris le plagiat, une note insuffisante est attribuée.

De plus amples informations sur les modalités d'évaluation pour les modules complémentaires et la maturité spécialisée seront données en cours d'année.

13.3 Modalités particulières pour les étudiants-es migrants

Les évaluations des modules se déroulent dans la langue des cours. Les étudiant-e-s migrant-e-s ou les personnes qui n'ont pas suivi la scolarité du degré secondaire I en français (cycle d'orientation), bénéficient d'un temps supplémentaire de 30 % lors des examens écrits (sur table) et lors du temps de préparation à un examen oral. Ils/elles peuvent également utiliser un dictionnaire de langue en papier pendant les examens (dictionnaire électronique non accepté). Il en va de même pour les étudiant-e-s souffrant de dyslexie (sur présentation d'un certificat).